

DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse des subventions afférentes au Contrat pluriannuel tripartite pour la réalisation des travaux du Schéma directeur programmé de 2009 à 2011 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat pluriannuel tripartite avec les partenaires financiers, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

N° 080/2009 : **AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR DES TRAVAUX DE POSE DE CLOTURE AU STADE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour des raisons de sécurité, 56 mètres linéaires de clôture, un portail et deux chicanes doivent être installés au stade, du côté de la Maison de l'Enfance, sur la parcelle cadastrée section 5 n° 552 d'une superficie de 334,29 ares.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer et à signer, au nom de la Ville de Rosheim, une déclaration préalable concernant la pose d'une clôture et d'un portail au stade de football ;

D'AUTORISER Monsieur Denis CLEMENT, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Développement Economique, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier une fois instruit.

N° 081/2009 : **MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 119/2001 du 12 novembre 2001 portant instauration d'un prix de location pour la petite salle des Halles au Marché, d'une caution pour la location de la Salle des Fêtes, et conversion en euros des tarifs de location des salles communales ;

VU la délibération n° 7/2006 du 9 janvier 2006 portant fixation de nouveaux tarifs de location et de caution pour la salle des fêtes et pour les Halles au marché ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réactualiser les tarifs de location et de caution de la salle des fêtes et des halles au marché ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

DÉCIDE

DE VOTER l'application de nouveaux tarifs de location et de caution des salles communales, Salle des Fêtes et Halles au Marché, tels que définis ci-après :

TARIFS EXPRIMES EN EUROS

SALLE DES FÊTES				
Local	Associations de Rosheim	Privés de Rosheim	Locataires extérieurs	Caution
Grande salle :				
➤ 1 journée (+ ½ jour pour la préparation et le rangement)	250	500	1000	500
➤ tarif horaire (jusqu'à 3h, préparation/rangement inclus)	12	/	/	
Grande salle (+ bar et cuisine)	300	600	1200	
Salle N° 8 (sans cuisine)	30	80	150	100
Salle N° 8 (avec cuisine)	50	120	200	
Salle N° 9	20	50	80	
Salle Sous-Sol	30	80	150	

HALLES AU MARCHÉ				
Local	Associations de Rosheim	Privés de Rosheim	Locataires extérieurs	Caution
Grande salle :				
➤ 1 journée (+ ½ jour pour la préparation et le rangement)	150	400	800	500
➤ tarif horaire (jusqu'à 3h, préparation/rangement inclus)	12	/	/	
Grande salle (+ cuisine)	250	600	1000	
Salle Marie-Anne Reibel	20	50	80	100

DE MAINTENIR la mise à disposition gratuite des deux grandes salles (Salle des Fêtes ; Halles au Marché) au profit des Associations de Rosheim, une fois ou deux fois par an maximum (une assemblée générale + une manifestation au choix), ou au-delà sur autorisation spéciale délivrée par Monsieur le Maire ;

D'ACCORDER la mise à disposition gratuite des salles de Rosheim, pour les œuvres caritatives, les réunions d'information à la population, les spectacles ou expositions ouverts au public, sans entrée payante ;

D'APPLIQUER les tarifs d'intervention des agents communaux lorsque le nettoyage ou le rangement n'a pas été réalisé correctement par le locataire.